



1 www.ongraes.org

2 Termes de référence

**Étude de l'impact de la Covid 19 sur les Activistes et réseaux
d'activistes engagés dans Droits et Santé Sexuels et reproductifs
des Adolescent.es, jeunes et jeunes femmes
en Afrique de l'Ouest francophone**

Date : 4 octobre 2020

Produit par : Mbathio DIAW, DE et Mody Ndiaye Responsable des programmes

I. Contexte et justification

1. RAES, un pôle d'innovation et d'expertise en communication sociale

Créée en 2004, RAES est une ONG sénégalaise qui travaille avec les populations africaines pour faire face aux grands enjeux sociaux du continent. RAES forme et accompagne les partenaires locaux afin que chacun-e puisse s'informer, se mobiliser et agir sur l'avenir, individuellement et collectivement, en conduisant :

- Des activités de production de contenus d'éducation, de sensibilisation et de plaidoyer (télévision, radio, édition, web et téléphonie mobile) pour des campagnes de communication à grande échelle ;
- Des animations communautaires pour former les acteurs locaux à promouvoir un changement efficace et culturellement adapté (appui aux partenaires de terrain, mise en réseau de projets et d'organisations de la société civile, animation communautaire et mobilisation sociale).

RAES agit comme un laboratoire créatif de stratégies innovantes pour le changement de comportement en Afrique et comme un hub de mise en relation des partenaires et programmes internationaux, les médias et les sociétés civiles locales.

Les projets du RAES sont principalement financés par des fondations privées, des fonds des coopérations bilatérales et des fonds institutionnels.

RAES met en œuvre 3 grands programmes :

1. Le programme "Éducation à la santé" qui a comme objectif d'ouvrir un large accès à l'information en matière de droits à la santé, de nutrition, de drogue et susciter réflexions personnelles et débats collectifs ;
2. Le programme "promotion de la Gouvernance Participative" avec comme objectif d'outiller les jeunes et les femmes afin de renforcer leur capacité d'action pour une meilleure participation à la vie politique et citoyenne, une appétence des acteur.rices aux politiques de gouvernance ainsi que l'équité du genre et un engouement pour être les artisans de la protection, de la préservation et du développement environnemental ;
3. Le Programme « Promotion du Leadership et de l'Entreprenariat des Ado et Jeunes » qui vise la promotion d'une jeunesse autonome aux plans social et économique, solidaire, engagée et Responsable consciente des enjeux et défis du temps et capables de contribuer à leur prise en charge au plan local, national et international.

Aujourd'hui, RAES est leader et pionnier en Afrique francophone sur les projets de communication sociale et d'éducation par le divertissement. RAES a mis en place des projets inédits et a toujours donc été un pôle d'innovation et d'expertise sur ces sujets.

2. La Covid-19 et la société civile

Depuis la fin d'année 2019, le monde est confronté à la pandémie de la COVID-19. De fait, les coronavirus sont une grande famille de virus qui peuvent provoquer des maladies. Les personnes atteintes de coronavirus présentent des symptômes cliniques différents allant des états grippaux aux

infections pulmonaires sévères, comme le MERS (syndrome respiratoire du Moyen-Orient) et le SRAS (syndrome respiratoire aigu sévère). Le virus apparu à Wuhan, appelé SARS-CoV-2, est un nouveau coronavirus qui n'avait jamais été trouvé chez l'homme auparavant. La maladie provoquée par ce virus est baptisée la « Covid-19 ».

Avec un rythme de progression très rapide, la Covid-19 a fini de gagner toutes les régions du monde. Ainsi, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a déclaré la pandémie de Covid-19 le 11 mars 2020. Alors que l'Afrique ne compte actuellement qu'un nombre de morts relativement faible, ce chiffre est en augmentation. L'OMS a d'ailleurs appelé les gouvernements à mettre en place des mesures pour endiguer la propagation du virus.

« Les gouvernements africains et du monde entier ont mis en place des mesures de grande ampleur pour freiner la propagation de la maladie telles que des restrictions de déplacement, des couvre-feux nocturnes, l'interdiction de rassemblement et la distanciation sociale. Ces mesures ont eu des conséquences sociales et économiques dramatiques dans tous les secteurs de la société, notamment pour les organisations de la société civile (OSC). » (*L'Impact de la Covid-19 sur les organisations de la société civile africaines : enjeux, réponses et opportunités, juin 2020, par EPIC-Africa et AfricanNGOs*) Au Sénégal par exemple, on peut citer entre autres mesures : l'état d'urgence (du 23 mars au 30 juin 2020), l'instauration du couvre-feu, l'interdiction des déplacements inter urbains, l'interdiction de rassemblements, l'aménagement des horaires de travail dans les services, un arsenal de mesures contraignantes qui ont freiné le dynamisme de l'action des activistes en plus des autres répercussions sur le plan social, économique, professionnel et financier entre autres...

La plupart des États d'Afrique ont eu recours à l'état d'urgence comme une des premières mesures exceptionnelles pour faire face à la Covid-19. Ces mesures ont affecté le fonctionnement de l'éducation (*les écoles et universités sont fermées*), de la santé (*les populations fuyaient les structures sanitaires au risque de contamination et on assistait à une réduction drastique des visites pré et post natales*), de la justice (*la liberté de circuler surtout de région à région, la mobilité transfrontalière, la liberté de rencontre et l'accès à l'information avec toutes les restrictions sur Internet, les réseaux sociaux et dans les médias.*), l'économie avec le recul de la croissance économique. Etc...

Ces mesures, si elles se poursuivent, c'est le cas de certains États,

- limiteront les libertés publiques comme l'accès à l'information, le droit à la marche
- mineront les acquis communicationnels via les réseaux sociaux, un outil important de travail pour les activistes, lanceurs d'alerte et influenceurs, aussi pour les jeunes en général etc...
- risqueront d'instrumentaliser la Covid-19 comme un outil de restriction de liberté

Les impacts de la pandémie et des mesures prises pour l'endiguer sont notables dans tous les secteurs d'activité, aussi bien sur les systèmes sanitaires et sociaux et que sur les économies nationales. Afin d'éviter la répétition des échecs connus lors des précédentes crises sanitaires mondiales, il est primordial que la société civile plaide pour que priorité soit donnée aux Droits individuels et collectifs et aux libertés publiques, notamment dans les pays à faible et moyen revenu, en accompagnant aussi l'action des activistes qui ont été à la base de beaucoup d'avancées (lois SR de 2005 au Sénégal, ECS à l'école dont l'action est en cours, loi MGF, projet de loi en cours sur l'avortement, l'action des activistes pour la sauvegarde des acquis démocratiques et la lutte contre l'injustice, mobilisation des activistes pour la baisse du prix de l'électricité, la baisse des tarifs de orange etc...) et éviter l'instrumentalisation de la Covid-19 pour bloquer les libertés d'expression, de mouvement et d'action de la société civile en générale et des activistes en particulier.

L'activisme est une conduite, un trait de caractère qui, dans ses principes d'action, met en avant l'action et l'initiative personnelles. Plusieurs doctrines philosophiques, morales ou spirituelles se réfèrent à l'activisme pour donner un rôle primordial à l'action concrète dans la conduite de la vie ou dans la recherche de la vérité. Par extension, et avec un sens péjoratif, l'activisme est le caractère de ceux qui confondent agitation et action.

En psychologie, l'activisme est la propension marquée à utiliser l'action comme moyen de réponse à l'angoisse générée par des conflits intérieurs ou par des situations externes problématiques. Cette tendance s'opère au détriment de la réflexion ou des sensations éprouvées lorsque l'individu est confronté à ces événements. Elle devient pathologique lorsqu'elle est excessive ou exclusive.

L'activisme politique est une attitude, une règle de conduite ou un engagement politique qui privilégie l'action directe à court terme par rapport aux principes théoriques et aux actions à long terme.

L'activiste quant à lui est un partisan de l'activisme, un militant de l'action directe. Les activistes sont engagés dans la société civile pour défendre les droits et libertés publiques lorsque ceux-ci se voient violés ou n'existent pas...

L'activisme est perçu comme toute expression publique critique notamment portant sur la gouvernance ou la gestion des enjeux sociaux, politiques, environnementaux, etc.

Pourtant les activistes sont des citoyens à part entière qui ont le droit de contribuer, par leur spécificité, à surmonter les pressions qui découlent de la Covid-19 car :

Les pressions exercées par la lutte contre la COVID-19 sur les services de santé dont les ressources limitées dans les pays à faible et moyen revenu pourraient perturber l'offre de soins essentiels : santé maternelle, dépistage du cancer du col de l'utérus, conseils pour les VSBG et espaces protégés, traitement et soins VIH, contraception, soins de santé liés à l'avortement sécurisé et soins post-avortement. Les chaînes d'approvisionnement de la santé souffrent déjà de retards de production dans les pays touchés par la pandémie, et les contraceptifs ne sont pas épargnés¹. (Réduire les impacts du covid-19 sur la santé et les droits sexuels et reproductifs dans les pays à faible et moyen revenu, Un appel à l'action de la société civile)

C'est ce dont témoigne l'étude menée par African NGOs et EPIC-Africa entre le 29 avril et le 15 mai 2020 et intitulé *L'Impact de la Covid 19 sur les Organisations de la société civile africaines. Enjeux, réponses et opportunités*. Pour cette étude, quatre objectifs ont été déterminés :

- *Evaluer l'impact négatif de la pandémie sur le financement et les questions opérationnelles des OSC*
- *Comprendre comment les OSC gèrent et répondent à ces enjeux*
- *Mettre en avant l'implication des OSC dans les réponses nationales face à la pandémie*
- *Identifier les opportunités qui émergent de la crise et les enseignements tirés.*

Cette étude renseigne notamment que 68,08% des OSC enquêtées ont estimé que « la COVID-19 allait contribuer à améliorer le regard du grand public à l'égard du travail des OSC et 71,58% ont indiqué que les gouvernements ne sont pas parvenus à reconnaître ou à utiliser leurs compétences, leur expérience et leurs réseaux dans le cadre de la lutte contre la COVID-19. 45,06% ont estimé que les OSC allaient être plus fortes et plus agiles après la pandémie. »

On voit ainsi que dans bien des pays, notamment le Sénégal, la société civile est impactée par les mesures restrictives visant à freiner la propagation de la pandémie. Mais, elle s'érige en lanceur d'alerte et attire l'attention des dirigeants sur les conséquences de la focalisation sur la Covid 19 au détriment des autres maladies et services de santé, dont les services de santé sexuelle et reproductive des adolescents et des jeunes.

3. La situation de vulnérabilité des activistes et réseaux d'activistes

Dès le début de la crise, les activistes se sont engagés dans une communication dynamique à travers les médias et réseaux sociaux pour sensibiliser sur les mesures barrières, apprécier et donner leur

¹ *Op.cit.*, Avril 2020.

position sur les mesures des Gouvernements et inviter à la prise en compte des complexes autour desquelles l'offre de service devrait être sans rupture. Ils aidaient les populations à accéder aux informations utiles et mutualisaient par-là les réussites universelles. Entre autres initiatives on peut citer le mapping des 100 initiatives dans la lutte contre la Covid-19 les plus pertinentes en Afrique de l'Ouest effectué par les Africivistes, Covid-19, *Enquêtes des initiatives des jeunes en Afrique : cartographie des initiatives des jeunes contre l'impact de la pandémie de Covid-19*; la production de BOT stimulant dans le cadre de la lutte.

Malheureusement cette dynamique de créativité s'est heurtée aux restrictions de liberté voulue par les gouvernements et l'OMS et par conséquent, l'action de plusieurs activistes s'est vue bloquée dans les différents réseaux sociaux en l'occurrence Facebook et dans les moteurs de recherche comme Google.

Cette démarche enfreint la liberté d'expression et d'action des activistes et à tout cela s'ajoute les décisions malvenues de certains pays de fermer les réseaux sociaux dans les moments d'activisme ou d'opposition des populations sur des questions politiques ou de droits humains.

Entre rejets, menaces, craintes, emprisonnements à propos de leur avenir, les activistes vivent le calvaire dans leur choix de vie parfois incompris.

On se rend compte des efforts des activistes de s'adapter au contexte de restriction des libertés par exemple au Sénégal, les activistes ont utilisé l'art urbain pour sensibiliser contre la Covid-19 ou les médias privés pour faire face à l'injustice ; Au Bénin où le Gouvernement a fermé les réseaux sociaux, les activistes sénégalais ont été solidaires avec leurs pairs en leur ouvrant des courroies clandestines de communication via internet.

Dans un environnement universel miné par l'injustice, le manque de démocratie, la restriction de libertés surtout en Afrique, la place des activistes devrait être étudiée en même temps que leurs espaces de communication par le Droit international.

L'activisme étant plus déterminant de nos jours, il est important de s'informer sur son statut, son évolution, son impact pour le mieux-être et pour l'avancée sur le plan des Droits Humains, ses outils, ses connexions avec les normes sociales, bref sa place dans le champ de la démocratie, des libertés et comment cette place devrait être protégée.

C'est tout le sens et l'orientation qu'il faut donner à cette présente étude.

4. L'Engagement du RAES dans l'accompagnement des acteurs de la communication sociale

Le RAES contribue à améliorer et innover les modes d'intervention des acteurs de la Communication sociale et parmi eux, les activistes africains, les adolescent.es, jeunes et jeunes femmes afin que leur action soit mieux perçue par les Communautés et qu'il en résulte des avancées significatives aux plans politique, social et économique. Ainsi les séries télévisées « c'est la vie », « Renaissance » entre autres et l'application Hello Ado promus par le RAES participent à outiller les différentes cibles à jouer leurs rôles dans la communauté et à jouir de leurs droits.

Parmi ces différents acteurs, le cas des activistes est très spécifique car la spontanéité de leur action et leur mode d'intervention diffèrent des habitudes jusqu'ici développées par la société civile africaine : on peut citer « Y'en a marre » au Sénégal, le « balaie Burkinabé » au Burkina Faso, la mobilisation des activistes dans plusieurs africains comme le Mali, le Bénin etc...

En même temps, pour noter à des avancées significatives et rapides en matière de santé, l'activisme autour des Droits et santé sexuels et reproductifs DSSR est très répandu en Afrique et surtout en Afrique de l'Ouest et Centre qui vont tenir bientôt les rencontres des Ministres de l'Éducation et de la

Santé des pays autour l'UNESCO, le système des nations unies et la société civile pour créer un environnement favorable aux DSSR des jeunes. Ces dix dernières années, L'Afrique de l'Ouest a enregistré plusieurs mouvements de la société civile parmi lesquels les activistes pour plaider et sensibiliser autour des DSSR des jeunes.

Bien que beaucoup d'avancées soient enregistrées aux plans politiques (traité de Maputo, lois SR), sociales (promotion de l'ECS en Afrique de l'Ouest, lutte contre les VBG, MGF, les grossesses en cours de scolarité, les résultats enregistrés etc ...), il faut reconnaître que l'arrivée de la pandémie a sérieusement affecté le dynamisme de l'action autour des DSSR.

Beaucoup d'études état de l'impact de la Covid sur les DSSR. Pour le RAES, il s'agit de mesurer l'impact sur les intervenants comme les activistes et trouver des indications stratégiques pour la prospective. La restriction des libertés durant la pandémie de Covid 19 a limité les capacités d'action et d'intervention des activistes africains qui font face à d'énormes complexités.

Cette présente étude devra permettre de pointer du doigt l'impact de la pandémie sur les activistes, leur action, l'utilité ou la pertinence de leur action et leur mode opératoire, le regard de la communauté sur les activistes, apprécier les mécanismes d'adaptation souvent informelle mise en place pour subsister et à partir de là proposer des stratégies qui permettent de consolider et renforcer durablement l'action des activistes.

II. Mission du.de la Consultant.e

RAES fait appel à une consultance externe pour appuyer ses équipes à comprendre l'impact de la pandémie de la Covid 19 sur les activistes en général et particulièrement ceux engagés sur les Droits et santé sexuels et reproductifs (DSSR). Il s'agira de :

- Définir le périmètre des Activistes dans le milieu global de la société civile Ouest africaine
- Faire le mapping des activistes en général avec un focus sur les activistes engagés dans les DSSR des adolescent.es, jeunes et jeunes femmes
- Analyser les connaissances, attitudes et perceptions de la communauté sur les activistes
- Mesurer l'impact de la Covid 19 sur les Activistes et les alternatives de subsistance
- Proposer des indications stratégiques pour renforcer et ancrer l'action des activistes aux politiques, stratégiques et communautaires
- Partager les résultats au RAES, ses équipes et partenaires.

La mission du.de la Consultant.e serait donc de mener cette étude, avec les équipes du RAES en prenant en compte les questions suivantes :

Question principale : Quel est l'impact de la Covid-19 sur les Activistes en Afrique : le cas des activistes du Sénégal, du Bénin, de la Côte d'Ivoire, du Mali, du Burkina Faso, de la Mauritanie, de la Guinée etc... ?

Questions spécifiques :

- Qui sont les activistes ? Comment sont-ils organisés et connectés ?
- Quel est l'impact de la Covid-19 sur les OSC et mouvements d'activistes en Afrique ?
- Comment se sont-ils adaptés et ont-ils adapté leurs interventions en période de Covid-19 ?
- Quels sont les difficultés auxquelles ils sont confrontés pour mener à bien leur mission ?
- Quid de leur légalité ? Comment sont-ils perçus/acceptés par la société (surtout les activistes)?

- Quelles alternatives ont-ils développées devant les restrictions de mouvement, d'action et de réseautage (limitation Facebook et Google etc) ? Pour quels résultats ?
- Quelles sont les conséquences de la Covid-19 sur l'activisme présentement et dans les prochaines années ?
- Dorénavant, de quoi ont-ils besoin pour mener à bien leur mission ?
- Quid de la résilience des OSC/Activistes : comment le financement est impacté présentement et pour l'avenir ? quel est l'impact sur le plan des ressources humaines et dynamiques de travail ? quel est l'impact sur la mutualisation entre OSC/Activistes ? quel est l'impact sur la mobilisation des connaissances et sur l'accompagnement des citoyen.nes ?
- Quelles directions stratégiques pour les OSC ? y a-t-il un changement de priorité ?
- Quels rôles, responsabilités, implications de l'activisme dans les changements politiques et sociaux escomptés dans le renforcement des connaissances des citoyen.nes, dans le renforcement des OSC ?

III. Objectif de la consultation

3.1 Objectif global

Améliorer les conditions de travail et d'intervention des activistes africains focalisés dans la promotion des DSSR dans les pays du Sénégal, du Bénin, de la Côte d'Ivoire, du Mali, du Burkina Faso, de la Mauritanie, de la Guinée etc... ?

3.2 Objectifs spécifiques

- Réaliser le mapping des Activistes, réseaux d'activistes et de leurs interventions dans les DSSR
- Analyser la situation des activistes (SWOT), la pertinence de leur action dans les processus de changement en l'occurrence les DSSR en Afrique de l'Ouest, les connaissances, attitudes et perceptions que les communautés ont sur les activistes suivant les normes sociales établies et l'aspiration au changement des ado, jeunes et jeunes femmes
- Mesurer l'impact de la pandémie de la covid 19 sur l'action et le mode opératoire des activistes
- Proposer des indications politiques, stratégiques, juridiques et sociales pour améliorer l'action des activistes dans les processus de changement, favoriser leur légitimité d'action et leur acceptation dans les communautés

IV. Résultats attendus

- Le mapping des activistes en DSSR et de leurs interventions est réalisé ;
- Une recherche documentaire fournie est réalisée sur la situation des activistes en DSSR dans les pays cibles ;
- L'impact de la Covid-19 sur l'action et le mode opératoire des activistes est connu ;

- Des indications politiques, stratégiques, sociales et juridiques sont proposées et partagées avec les décideurs politiques, les PTF, la société civile et le secteur privé.

V. Méthodologie

5.1 Cibles

La démarche sera largement inclusive et participative. Ainsi, les OSC et Activistes engagés dans les DSSR (eu égard aux combats réussis pour l'avancée de certaines lois en DSSR) constituent la cible principale de cette étude, y compris les lanceurs d'alerte, les influenceurs, les leaders communautaires. (Le ciblage serait plus pertinent si on avait identifié quelques enjeux sur la portée de l'activisme sur les questions de SSRAJ et l'impact des mesures/comportements des gouvernants sur l'action/les situations des activistes, démontrant ainsi que les bénéficiaires – adolescentes-jeunes-parents-communautés- auraient à y perdre ainsi que les objectifs de politique publique).

5.2 Cadre de l'étude

L'étude sera circonscrite dans les pays francophones de l'Afrique de l'Ouest notamment le Sénégal, la Mauritanie, le Mali, la Guinée, la Côte d'Ivoire, le Bénin et le Burkina ; des pays transfrontaliers qui présentent quasiment les mêmes symptômes en matière de DSSR.

Il sera privilégié avec les autres pays le travail en ligne. Le RAES mettra à contribution parmi les cibles ses partenaires de travail dans les pays bénéficiaires

5.3 Outils de collecte de données

Une approche mixte est privilégiée pour cette étude afin d'avoir une vue exhaustive de l'impact de la Covid-19 sur les activistes principalement ceux engagés dans les droits et santé sexuels et reproductifs des adolescents et des jeunes. Ainsi, les outils qualitatifs (revue documentaire, entretiens) seront complétés par les questionnaires à destination de la cible. De la même manière un mapping des activistes et de leur intervention sera effectué. Cela permettra au chercheur de pouvoir diversifier ses sources de données empiriques et ainsi procéder à une triangulation de l'information.

- Clarifications conceptuelles
- Revue documentaire
- Cartographie des activistes et de leurs interventions
- Questionnaires : à destination des activités et mouvements d'activistes, des responsables d'OSC, des activistes en conflit avec la loi
- Interviews : à destination des populations, de la justice, de la police, des leaders communautaires, des jeunes etc...
- Focus-group sous forme de regards croisés (1 par pays) : à destination des jeunes, des activistes, des leaders, des responsables d'OSC, des responsables coutumiers et religieux sur l'impact de la Covid-19 sur la mission des activistes et des OSC et aussi sur les directions stratégiques auxquelles il faut orienter l'action des OSC et activistes, eu égard aux contrecoups dus à la Covid ?
- Observation

Le contexte de la pandémie suppose une adaptation des enquêteurs aux réalités du terrain. De ce fait, les opportunités du numérique (questionnaire online, forum de discussion) seront exploitées de sorte à ce que certains questionnaires puissent être renseignés en ligne à travers les plateformes digitales appropriées, aussi tenir certains focus group en ligne.

VI. Livrables

Le/la Consultant.e devra produire cinq livrables sur toute la durée de son contrat :

Livrables	Format	Date de remise	Mode de partage
Livrable 1 : Le mapping des activistes en DSSR et de leurs interventions est réalisé ;	Rapport sous format excel	25 octobre 2020	
Livrable 2 : Une recherche documentaire assez fournie est réalisée sur la situation des activistes en DSSR dans les pays cibles	Rapport sous format word avec une présentation en PowerPoint	05 novembre 2020	Atelier avec RP, R S&E, R CLV et DE réunion de restitution
Livrable 3 : L'impact de la Covid 19 sur l'action et le mode opératoire des activistes est connu	Rapport sous format word avec une présentation en PowerPoint	20 novembre 2020	Atelier avec RP, R S&E, R CLV, Com Capit, BDT et DE réunion de restitution
Livrable 4 : Des indications politiques, stratégiques, sociales et juridiques sont proposées et partagées avec les décideurs politiques, les PTF, la société civile et le secteur privé. -	Rapport sous format word avec une présentation en PowerPoint	20 novembre	Atelier avec RP, R S&E, R CLV et DE /Com Capit / BDT réunion de restitution
Livrable 5 : Synthèse de l'accompagnement	Document WORD ou PPT	25 novembre 2020	Envoi par email

VII. Profil recherché

- Bac + 5 en sciences sociales avec au moins 10 ans d'expérience professionnelle
- Avoir déjà mené des recherches concluantes en Sciences sociales
- Avoir une très bonne connaissance et expérience de travail avec les activistes et réseaux d'activistes en Afrique de l'Ouest
- Connaissances dans les domaines de la Santé de la Reproduction et de la Planification Familiale, la gouvernance et la citoyenneté, le plaidoyer, et la santé en générale
- Expérience dans la réalisation et la conduite d'activités ou recherches en lien avec les activistes.

VIII. Comment postuler ?

Si la candidature provient d'une personne physique, Le dossier comportera :

- Un CV en format PDF avec le nom de la personne ;
- Une note d'intention de maximum pages 3 décrivant la méthodologie proposée, le chronogramme de travail et le contenu des recherches ;
- Une offre financière en format PDF avec les modalités de paiement ;
- La déclaration d'intégrité signée et datée.

Si la candidature provient d'une structure, le dossier comportera :

- Le CV des personnes mobilisées pour l'étude
- Une note d'intention de maximum 3 pages décrivant la méthodologie proposée, le chronogramme de travail et le contenu des recherches
- Une offre financière en format ODF avec les modalités de paiement
- Le NINEA, le Registre de commerce et les statuts
- La déclaration d'intégrité signée et datée.